



**Conférence de presse du Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo – Jeudi 26 novembre 2009 à Nairobi et à La Haye**

Aujourd'hui, à 13 h 31, heure kényane, j'ai demandé aux juges de la Cour pénale internationale l'autorisation d'enquêter sur les violences commises après les élections qui se sont tenues en décembre 2007 au Kenya.

J'ai reçu plus de 43 communications, y compris des rapports décrivant les crimes allégués. D'après les autorités kényanes, 1 220 personnes ont été tuées. Des centaines de viols ont été constatés et bien davantage, probablement des milliers, n'ont pas été signalés. 350 000 personnes ont été déplacées de force et 3 600 ont été blessées. Les crimes en cause, meurtres, viols et violences sexuelles, transferts forcés de population et autres actes inhumains, s'inscrivaient dans le cadre d'une attaque systématique et généralisée dirigée contre la population civile. Il s'agit de crimes contre l'humanité.

Les victimes ont été blessées. Elles ont été violées, leurs foyers incendiés et elles ont perdu leur bétail et tous leurs moyens de subsistance. Nous prenons fait et cause pour elles. Nous leur rendrons justice et nous travaillerons ensemble pour éviter que ces crimes ne se reproduisent.

Les populations de la Province de Nyanza et de la Vallée du Rift, des provinces occidentale, centrale et orientale, de la Province de la côte et de celle de Nairobi doivent savoir qu'elles ne sont pas seules, qu'elles ne doivent pas recourir une fois de plus à la violence. Il faudrait que les Kikuyu, les Luo, les Luhya, les Kalenjin, les Swahili, les Kisii, les Massai, les Kamba et toutes les autres tribus du Kenya nourrissent un sentiment d'appartenance à une communauté mondiale plus large, qu'ils sachent que nous sommes leurs sœurs et leurs frères.

Le Kenya est un grand pays. Ses habitants n'ont épargné aucun effort pour le construire. C'est l'occasion de rebâtir le Kenya sur de nouvelles fondations. La coalition qui gouverne à l'heure actuelle, qui est aux commandes du pays, ne sera pas seule. Koffi Annan coordonne les efforts déployés par l'Union africaine pour la soutenir. La CPI constitue une coalition encore plus grande.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de l'ingérence d'une cour de justice et d'un procureur étrangers dans les affaires du Kenya.

Il s'agit d'une collaboration entre les dirigeants kényans, moi-même, un procureur qu'ils ont élu, ainsi que 110 États et des citoyens engagés du monde entier, afin que justice soit rendue aux victimes des violences. La CPI fait partie du système judiciaire du Kenya. Nous travaillerons tous ensemble : le Kenya devrait servir d'exemple sur la manière de rendre justice, de protéger les victimes et de régler les conflits majeurs.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Les juges doivent se prononcer sur ma demande d'ouverture d'enquête.

Le 23 novembre 2009, j'ai officiellement informé les victimes kényanes de mon intention de demander aux juges de la CPI l'autorisation d'ouvrir une enquête. Elles disposent de 30 jours pour présenter aux juges leurs observations ou leur point de vue au sujet de cette demande. Pour le moment, nous ne cherchons pas à obtenir des éléments de preuve. D'après les dispositions du Statut, lorsque les victimes reçoivent une telle notification, celles-ci sont priées non pas de communiquer des éléments de preuve mais de donner leur avis sur l'opportunité d'ouvrir d'une enquête.

Si les juges autorisent l'ouverture d'une enquête :

Nous sommes prêts à démarrer l'enquête. Nos équipes sont constituées et prêtes à se mobiliser. J'ai déjà recueilli et analysé des documents transmis, entre autres, par la Commission Waki.

Aucune liste de suspects ne m'est imposée. J'ai le devoir de mener ma propre enquête en toute impartialité. Je déciderai moi-même des personnes devant être poursuivies. J'ai

pour politique de poursuivre les personnes qui portent la responsabilité la plus lourde pour les crimes les plus graves, celles qui ont planifié et organisé l'exécution des crimes. Si les juges m'autorisent à enquêter, je reviendrai au Kenya début 2010 pour y rencontrer les victimes.

Lorsque j'estimerai disposer de suffisamment de preuves, je communiquerai aux juges les noms de ceux qui devraient être traduits en justice.

J'espère pouvoir qualifier les faits et désigner les suspects au cours de l'année 2010. Comme je l'ai déjà dit, ce n'est que lorsque j'en informerai les juges, pas avant, que seront révélés les noms de ceux qui devront s'expliquer devant la justice.

J'engagerai devant la Cour un nombre limité d'affaires, deux ou trois, contre les personnes considérées comme les principaux responsables des crimes en cause. C'est un long processus et nous n'en sommes qu'au début. Les autorités kényanes peuvent, de leur côté, décider de mettre en place d'autres mécanismes pour faire avancer la justice et, en particulier, indemniser les victimes.

Permettez-moi de vous parler brièvement de la protection des témoins. J'ai eu vent de menaces portées à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme, de membres du Parlement kényan ou de toute autre personne soutenant ouvertement les victimes. Il s'agit notamment de menaces et d'actes d'intimidation auxquels auraient eu recours des policiers kényans.

J'ai rencontré à Nairobi le Ministre kényan de la Sécurité intérieure, M. George Saitoti. J'ai rencontré à La Haye le Procureur général kényan, M. Amos Wako. Ils sont responsables de la protection des victimes, des défenseurs des droits de l'homme et de tous les citoyens de leur pays.

Toutefois mes témoins bénéficieront de la protection de la Cour.

En conclusion

Deux années se sont écoulées depuis les violences postélectorales survenues au Kenya. Une nouvelle élection doit avoir lieu dans deux ans. Le monde suit de près l'évolution de la situation au Kenya et l'action de la Cour. Nous ne pouvons pas décevoir les femmes, les hommes et les enfants du Kenya.

Merci de votre attention.

**Je vais maintenant répondre à vos questions.**